

Conditions d'octroi d'une aide financière émanant du Service social de la HEFF

Pour pouvoir bénéficier d'une aide sociale, l'étudiant doit :

1. être régulièrement inscrit à la Haute Ecole : son dossier doit être complet et les frais d'inscription enregistrés.
2. ne pas être redevable d'un droit d'inscription spécifique.
3. ne pas avoir doublé de manière excessive.
4. ne pas avoir abandonné ses études ou fraudé au cours de l'année académique précédente.
5. avoir rempli correctement ses obligations financières antérieures.
6. fournir un dossier social complet.
7. ne pas disposer de revenus suffisants.